



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)

Note 2012/5

Résolution XI.1 sur l'Accueil institutionnel du Secrétariat Ramsar et Procès-verbaux de la 11^e session de la Conférence des Parties contractantes

Le Secrétariat de la Convention relative aux zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la Mission permanente de [] et a l'honneur de se référer à ce qui suit :

Le Secrétariat est heureux de communiquer à toutes les Parties contractantes la Résolution XI.1 de la onzième session de la Conférence des Parties contractantes (COP11, Bucarest, Roumanie, 2012) « Accueil institutionnel du Secrétariat Ramsar ».

Par cette Résolution, la Conférence des Parties a décidé de « renouveler sa confiance à l'UICN et ses dispositions d'accueil pour le Secrétariat Ramsar » (paragraphe 12). Les Parties contractantes sont invitées à prendre note de cette décision, et des autres dispositions de la Résolution X1.1.

Le Secrétariat Ramsar saisit cette occasion pour envoyer un CD contenant tous les documents relatifs à la onzième session de la Conférence des Parties (COP11), comprenant les discours et les présentations, la liste des participants, les Résolutions et le Rapport de la Conférence, de même que les Rapports des 44^e et 45^e réunions du Comité permanent, qui ont eu lieu à Bucarest avant et pendant la COP11.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides serait reconnaissant de voir le contenu de la présente Note porté à l'attention des autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente de [] l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, le 2 novembre 2012

Annexe : 1 CD

